

Département : Tarn-et-Garonne (82)

Commune(s) : Moissac

Quartier : Sarlac (QN08204M)

Quartier prioritaire (QP) de la politique de la ville 2024

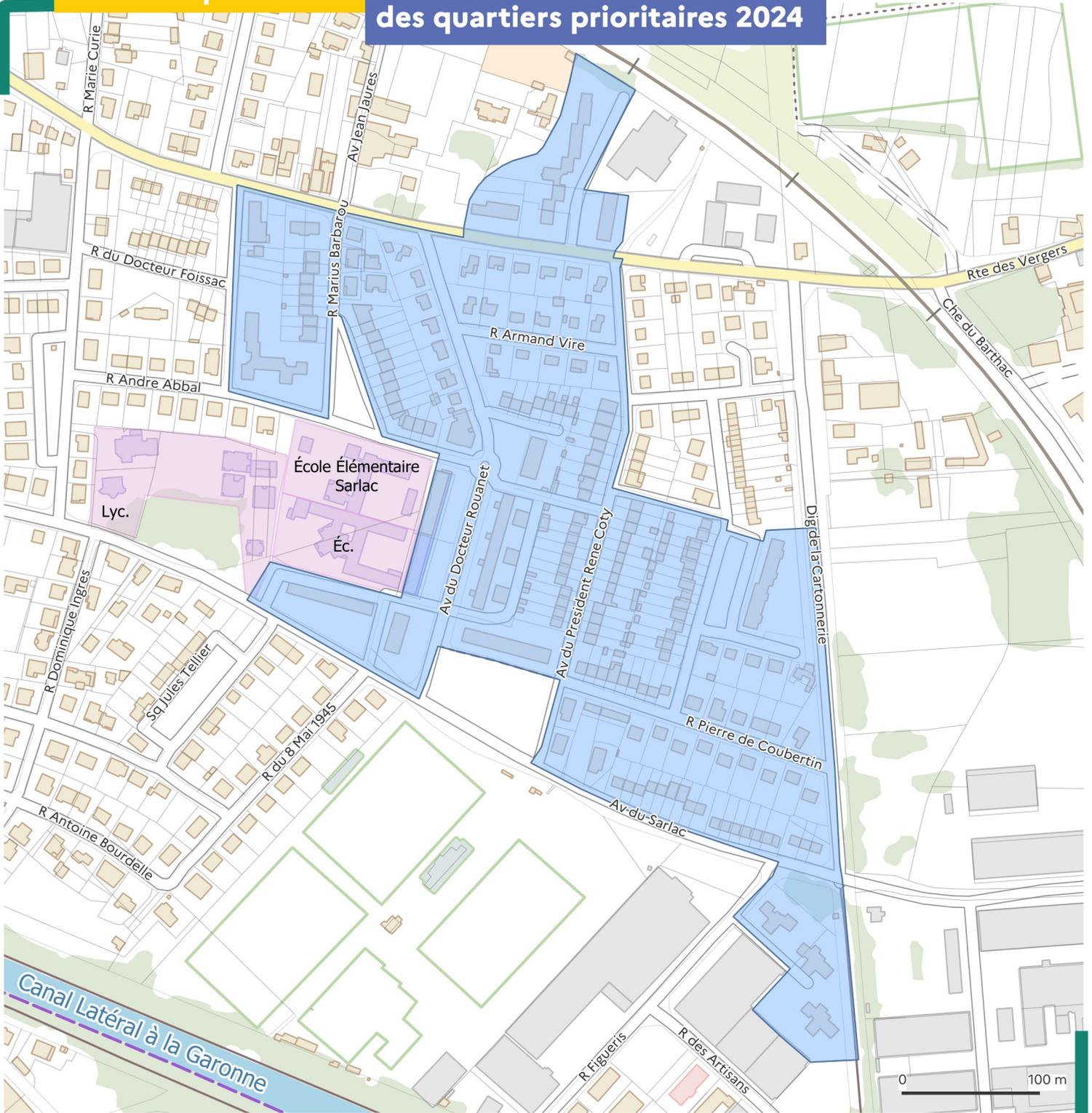
Lorsque la limite du quartier est une voie publique, celle-ci est réputée en milieu de voie.

Les périmètres des quartiers sont visés à l'article du décret n° 2023-1314 en date du 28 décembre 2023.



Atlas des périmètres

des quartiers prioritaires 2024



■ quartier prioritaire — limite communale — parcelle